

CONCOURS « Le 25 pour 25\$ »

Règlements du concours

1. Le concours « **Le 25 pour 25\$** » est organisé par le Carrefour du Nord-Ouest. Il débute le 25 de chaque mois à 10:00 (HAE) et se termine le 25 de chaque mois à 23:59 (HAE).
2. Le concours n'est pas géré ou commandité par Facebook.
3. Les règlements complets du concours sont disponibles sur le site web et au Service à la clientèle du Carrefour du Nord-Ouest.

Participation

4. Pour participer au concours, les utilisateurs doivent respecter les conditions d'admissibilité énoncées aux présentes et effectuer les étapes suivantes : Aimer la publication du mois dans le délai accordé et mentionner un ami Facebook (avec hyperlien) dans les commentaires de la publication.
5. Ce concours s'adresse à tous les résidents majeurs (18 ans et plus) du Québec seulement. Les employés du Carrefour du Nord-Ouest, les compagnies affiliées, les magasins participants et leurs agences de publicité et de promotion ne peuvent pas participer au concours.
6. Le nombre de participations est limité à une par personne.

Description du prix

7. Les prix ne peuvent être échangés ou retournés. Aucun équivalent en argent ne sera remis à la place du prix.

Désignation des gagnants

8. Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les personnes ayant participé au concours dans les délais accordés et ayant remplis toutes les conditions. Le gagnant sera tiré le lendemain du concours (le 26 du mois) et sera contacté par Facebook. Aucun échange possible.

Conditions générales

9. Aucun transfert, remplacement du prix ou compensation en argent ne sera autorisé.
10. Les participations sont sujettes à vérification par les organisateurs du concours. Toute participation remise après la date de clôture, ou autrement non conforme, sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit à un prix.

11. Toute personne qui participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contraire à l'esprit de ce concours et de nature à être inéquitable envers les autres participants sera automatiquement disqualifiée et pourrait être recommandée aux autorités judiciaires compétentes. Toutes décisions des organisateurs en regard du présent paragraphe seront finales et sans appel.
12. Toutes les décisions des organisateurs de ce concours sont irrévocables. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.
13. En participant au concours, les participants acceptent la diffusion et la rediffusion de photos et/ou images vidéo dans tout véhicule médiatique visuel et télévisuel sans aucune compensation financière pour une durée illimitée.
14. En prenant possession de son prix, le gagnant dégage le centre commercial, ses agences de publicité et de promotion ainsi que les magasins participants de toute responsabilité à l'égard du prix et de son utilisation.
15. Par sa participation au concours, le gagnant consent à ce que son nom soit publié et reproduit par le centre commercial.
16. Le Carrefour du Nord-Ouest n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où son incapacité de procéder au concours résulterait d'une situation ou d'un fait indépendant de sa volonté.
17. La participation au concours suppose l'acceptation des présents règlements.
18. Le Carrefour du Nord-Ouest se donne le droit d'arrêter ce concours quand il le jugera pertinent.